

Si vous citez tout ou partie d'un article, pensez à citer l'auteur et l'ouvrage :

DROGUET Alain, « Le loup dans les Maures, XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles », *Freinet-Pays des Maures*, n°17, 2021, p. 29-38.

# Freinet

## Pays des Maures

---



Conservatoire du Patrimoine du Freinet  
■ n° 17 ■ 2021

# Freinet

# Pays des Maures

---

Conservatoire du Patrimoine du Freinet ■ n° 17 ■ 2021

# Sommaire

---

*Freinet,*  
*pays des Maures*  
■ n° 17, 2021,  
Conservatoire  
du Patrimoine  
du Freinet,  
La Garde-Freinet  
(Var)

Les Maures, entre mythe et réalité

ELISABETH SAUZE

P. 5

Les Maures et le golfe de Saint-Tropez pendant la peste de 1720

BERNARD RENOUX

P. 9

Le loup dans les Maures, XVI<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles

ALAIN DROGUET

P. 29

La chapelle Saint-Eloi de Saint-Tropez

BERNARD ROMAGNAN

P. 39

La coopérative des producteurs de marrons de La Garde-Freinet : 1950 – 2019

MATHILDE OSTER

P. 47

**En couverture :**

Photographie d'Ernest  
Sénéquier et François  
Bérenguer dans les  
locaux de la coopéra-  
tive entre 1950 et 1955  
(© Jocelyne Sénéquier).

# Le loup dans les Maures, XVI<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles

---

*Freinet,*  
*pays des Maures*  
■ n° 17, 2021,  
Conservatoire  
du Patrimoine  
du Freinet,  
La Garde-Freinet  
(Var)

Attaques de loups à Bormes sur un troupeau de brebis et d'agneaux fin 2018 - début 2019, un loup « au comportement agressif » abattu près du centre-ville de la même commune en février 2019, un autre percuté par un véhicule à La Mole en février 2020, nouvelle attaque de loups, cette fois sur un troupeau de chèvres, à La Londe-les-Maures en juin de la même année : telles sont les rubriques que l'on a pu voir dans la presse ces dernières années<sup>1</sup>. Ce genre de nouvelles nous surprend aujourd'hui, car à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle le loup avait été éradiqué en Provence. Mais qu'en était-il durant les siècles antérieurs dans les Maures ?

**Alain DROGUET,**  
président de la  
**Société d'Histoire**  
de Fréjus et de sa  
Région

Le 28 août 1594, le recteur de la Chartreuse de la Verne adresse une sommation au responsable de la mégerie de son troupeau de pourceaux à qui il reproche de ne pas prendre les mesures nécessaires en termes de gardiens et de chiens pour le protéger des loups<sup>2</sup>. Mais il ne s'agit pas là de la plus ancienne mention relative à cet animal retrouvée dans les archives : en avril 1588, le conseil de la communauté de La Garde-Freinet prend une délibération au sujet de l'achat, à Cogolin ou à Saint-Tropez, de poison pour détruire les loups<sup>3</sup>.

Le moyen le plus communément pratiqué pour combattre les loups est la chasse. Celle-ci est encouragée par l'attribution de primes. Dans les comptes trésoraires de Collobrières des années 1594-1595 apparaît le versement de 5 écus pour la capture de 5 « *loubachons* »<sup>4</sup>, ce qui confirme la préoccupation du recteur de La Verne évoquée précédemment.

Ces versements de primes, mentionnés dans les délibérations et surtout dans les comptes trésoraires, sont la principale source de connaissance de la présence du loup, tout au moins pour le XVII<sup>e</sup> siècle. En voici à titre d'exemple, pour la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, la liste pour Collobrières et La Garde-Freinet où la population lupine semble avoir été particulièrement importante :

1599-1602	destruction de 2 loups <sup>5</sup>
1605-1607	capture de 5 louveteaux <sup>6</sup>
1614-1615	capture d'1 loup et d'1 louveteau <sup>7</sup>
1620-1622	capture de 5 louveteaux <sup>8</sup>
1635-1637	paiement d'une prime de 24 florins pour la capture de 12 petits loups <sup>9</sup>
1637-1638	capture d'1 loup <sup>10</sup>
1638-1639	capture d'1 louve et de 3 louveteaux <sup>11</sup>
1637-1640	capture d'1 louve <sup>12</sup>
1643-1644	destruction d'1 loup aussi bien à Collobrières qu'à la Garde-Freinet <sup>13</sup>
1645-1646	capture d'1 loup <sup>14</sup>
1647-1648	capture d'1 loup <sup>14</sup>
1649-1650	capture d'1 loup <sup>14</sup>
1651-1652	capture d'1 loup <sup>14</sup>

La capture de 12 louveteaux en 1635 à Collobrières est assez exceptionnelle si on la compare aux statistiques établies sur 26 années du XVIII<sup>e</sup> siècle pour l'ensemble de la viguerie de Draguignan<sup>15</sup> dans laquelle était capturé en moyenne, par année, le même nombre de proies. La Garde-Freinet y était l'un des secteurs où l'on tuait le plus de loups. Dans la partie des Maures dépendant de cette viguerie, durant les 19 années pour lesquelles figure l'indication du lieu, 26 loups ont été tués et 30 louveteaux capturés, ce qui représente près du 1/5 des totaux de la viguerie, le détail étant le suivant :

- La Garde-Freinet : 16 loups, 18 louveteaux,
- Le Plan-de-la Tour : 5 louveteaux,
- Cogolin : 6 loups, 2 louveteaux,
- Sainte-Maxime : 3 loups, 3 louveteaux,
- Grimaud : 2 louveteaux,
- Gassin : 1 loup,
- Au Luc, dont dépendaient Les Mayons, seuls 3 loups ont été recensés.



Zoom sur la carte des vigueries de Provence, montrant celles de Draguignan et de Hyères, 1685 (A. D. Var 3 Fi 333).

En ce qui concerne la viguerie d'Hyères<sup>A</sup>, ont été conservés les comptes de cinq années seulement, exactement du 24 novembre 1779 au 23 mai 1785, qui permettent d'établir le décompte suivant :

24 nov. 1779 – 21 mai 1781	2 loups	2 louveteaux
22 mai 1781 – 22 mai 1782	7 loups	4 louveteaux
23 mai 1782 – 27 mai 1783	12 loups	11 louveteaux
27 mai 1783 – 24 mai 1784	3 loups	5 louveteaux
25 mai 1785 – 23 mai 1785	4 loups	5 louveteaux

A. Dépendaient de cette viguerie Bormes, Belgentier, Carnoules, Collobrières, Cuers, Forcalquier, Hyères (qui englobait les actuelles communes de Carqueiranne, La Crau et La Londe-les-Maures), Pierrefeu, Puget-Ville, Rocbaron, Sainte-Anastasia, Solliès (qui comprenait les communes actuelles de Solliès-Ville, Solliès-Toucas, Solliès-Pont et La Farlède).

Ce qui donne la répartition suivante, l'indication du lieu n'étant pas précisée dans deux cas :

Hyères <sup>B</sup>	19 loups	7 louveteaux
Collobrières	4 loups	7 louveteaux
Belgentier	1 loup	2 louveteaux
Sainte-Anastasie	-	6 louveteaux
Solliès(-Pont)	3 loups	4 louveteaux

Voici, à titre de comparaison, les « résultats » des communautés dépendant de la viguerie de Draguignan pour une période à peu près correspondante :

Mai 1783–mai 1784	Néant
Juin 1786–mai 1787	6 louveteaux capturés à La Garde-Freinet
Juin 1787–mai 1788	1 loup à Sainte-Maxime, 1 autre à Cogolin, 5 louveteaux au Plan-de-la-Tour, 2 à Grimaud
Juin 1788–mai 1789	1 loup à La Garde-Freinet et à Sainte-Maxime

Ce qu'il en ressort, c'est l'importance des destructions de loups, et donc de leur présence dans l'arc La Garde-Freinet – Collobrières – La Londe-les-Maures – Hyères. C'est surtout en hiver (novembre-mars) que les loups sont abattus et en mai-juin, peu après la mise bas, que les louveteaux sont capturés.

En général, on ne retrouve pas dans les listes d'attributions de primes les mêmes chasseurs, mais l'un d'entre eux se distingue. Il s'agit de Sauveur Féraud, « *ferblantier* », qui tue une demi-douzaine de loups la même année : le 12 février 1782, deux loups, dont « *1 gros en ce terroir, quartier de la Roquette et l'autre petit près de la bastide de la commanderie de Beaulieu* », le 1<sup>er</sup> juillet deux loups au « *quartier de Vertaubane, terroir d'Hières* », le 7 novembre « *deux gros loups [...] dans les terres de la commanderie de Beaulieu* », le 23 décembre un loup de nouveau au domaine de La Roquette. Le 14 mars 1783, il reçoit une gratification de 32 livres « *pour la rétribution de quatre gros loups qu'il a tués aux domaines de Vertaubane, Saint-Martin et la Roquette, terroir d'Yères* », ce qui fait un total de 10 loups et un louveteau et 84 livres de prime<sup>C</sup> en l'espace de 13 mois ! C'est le seul cas de chasseur de loups avéré rencontré aussi bien dans la viguerie de Draguignan que dans celle d'Hyères.

Une observation doit être faite au sujet des versements de ces primes. À l'origine, ce sont les communautés d'habitants qui en assuraient la charge, mais lors de leur assemblée du 12 décembre 1632 tenue à Brignoles, les États de Provence

**B.** Au moins 4 loups et autant de louveteaux ont été tués « aux Maures d'Hyères », c'est-à-dire à La Londe-les-Maures.

**C.** Comme élément de comparaison, on peut indiquer qu'en 1726, 54 livres (21,6 kg) de viande d'agneau coûtaient 9 lb (A. M. Fréjus, CC 190).

14.  
De douze livres qu'il a payé au Sauveur Féraud ferblantier pour la retribution  
de deux loups partu tués, dont un gros en l'estrieu quartier de la roquette,  
et l'autre petit près de la bastide de la lomaudrie et de saulieu, après  
le mandard du 2. février 1722

15.  
De huit livres qu'il a payé au même, pour la retribution d'un gros  
Loup partu tué le 2. mars auquel de la montagne, suivant le  
mandard du 2. février 1722

conclurent un accord pour octroyer des primes, eu égard au « *grand bestailh qui ce perd à cause des loups* » : « *Chasque loup petit ou gros quy sera tué en sera payé huit livres par la viguerie où le loup aura esté tué* »<sup>16</sup>. Mais cette mesure semble ne pas avoir été systématiquement appliquée. Ainsi, quelques décennies plus tard, la viguerie de Barjols décide de transférer le remboursement des loups tués aux communautés. Et l'on constate que pour ce qui est des vigueries d'Hyères et de Draguignan, cette décision ne fut pas appliquée au moins dans la vingtaine d'années suivant cette décision de 1632, au vu de l'énumération faite ci-dessus du versement de primes effectué par les communautés de Collobrières et La Garde-Freinet. La viguerie de Draguignan suivit systématiquement cette instruction à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Ce ne fut pas le cas de celle d'Hyères, mais elle ne fut apparemment pas seule puisque l'assemblée générale des Etats tenue en 1722 condamne la délibération de la viguerie de Barjols et impose son abrogation « *à peine d'être privée de l'entrée aux assemblées* »<sup>17</sup>. La viguerie d'Hyères n'applique pas cette décision immédiatement, puisqu'en mai 1724 la communauté de Bormes, avec celle de Collobrières, s'opposent à elle parce qu'elle veut laisser aux communes le soin de payer les primes pour la destruction de loups<sup>18</sup>. Une ultime délibération est prise par l'assemblée provinciale en 1749. Elle renouvelle le règlement de Brignoles en distinguant les primes accordées pour les loups adultes et pour les louveteaux, respectivement 8 livres et 4 livres par individu, montants effectivement appliqués d'après les comptes conservés.

Prime attribuée à  
Sauveur Féraud de  
Collobrières, en 1782  
(A. D. Var, C 218).

Au début de la Révolution, c'est la commune qui verse cette prime, comme à Gassin en mai 1793 : « *Auquel conseil le citoyen maire a dit qu'il fut tué un loup dans ce terroir vers la fin du mois de mars dernier et dont la peau toute sanglanté fut représentée à cette municipalité par les citoyens Jean Joseph Massel et Jean-Baptiste Sale. Et comme en pareil cas on est en usage d'accorder une gratification à l'effet d'encourager les citoyens à détruire des pareilles bettes féroces, il requiert qu'il soit délibéré. Sur quoi le conseil, après avoir ouï le procureur de la commune, a unanimement délibéré d'accorder aux susnommés une gratification de cinq livres, du montant de laquelle somme il leurs en sera expédié mandat pour le percepteur* »<sup>19</sup>.

Si l'on compare les observations que l'on peut faire sur les « méfaits » du loup dans le massif des Maures avec ceux commis dans la viguerie de Draguignan, c'est l'importance des mentions faites sur les dégâts causés sur le bétail qui frappe<sup>D</sup>.

En liminaire de cet article ont été évoquées les attaques de loups sur les pourceaux de l'abbaye de la Verne. En avril 1746, Honoré Raybaud de La Garde-Freinet reçoit une prime « *pour avoir tué un loup farouge, lequel l'a observé long tems et abandonné ses affaires pour détruire cet animal qui avait causé de grands dommages aux bestiaux* »<sup>20</sup>. A la fin de la période étudiée, plusieurs délibérations du conseil municipal de Gassin évoquent cette préoccupation. Le 31 juillet 1791, « *le conseil ainsi assemblé, sur la proposition quy y a été faite par ledit Germondy officier municipal, que les loups faisoient un ravage considérable dans le terroir au point que les bettes, mêmes gardées de bien près, sont exposées à leur voracité. Après avoir ouï Monsieur le procureur de la commune, a unanimement délibéré de les empoisonner avec les drogues nécessaires propres à faire mourir les bettes de cette espèce. Et à cet effet, a commis Jean-Baptiste Condroyer, citoyen de ce lieu, pour placer dans les nuits de tout le courant de cette semaine les susdites drogues, ainsi qu'on vient de l'annoncer à cris public, pour que les habitans tiennent, dans cet intervalle, leurs chiens à l'attache* » et le 16 octobre « *le conseil scéant, après avoir ouï le procureur de la commune, a délibéré d'expédier mandat de la somme de cinq livres sept sous au sieur Germondy, officier municipal, pour le montant des drogues qu'il acheta à Saint-Tropez chez Monsieur Ricard, apoticaire, pour faire mourir les loups, et autres ingrédients qui ont été employés auxdittes drogues, ainsi qu'il fût arrêté par la délibération du trentun avril dernier* »<sup>21</sup>.

**D.** Il est permis de se demander si les attaques signalées sont toujours l'œuvre de loups. Elles peuvent très bien être, dans certains cas, celles de chiens errants.

La pratique de l'empoisonnement des loups évoquée dans cette délibération est déjà mentionnée, rappelons-le, deux siècles plus tôt à Cogolin. A la fin de l'Ancien Régime, l'administration l'encourage par le biais de circulaires. Celle relative à l'emploi de la noix vomique enveloppée de saindoux pour la confec-

76  
 Je. Dechargeoit de quatre lieues un sol qu'ils ont payé a honnoré Raybaud  
 menager du lieu de la garde freinet pour avoir tué un loup farouge  
 lequel la observé pendant long tems et abandonné ses affaires pour détruire  
 les animal qui avoit fausé de grand Damage aux bestiaux comme  
 il appert par les certificats qu'il a apporté signés des notables personages  
 Et le mandat du 28<sup>e</sup> avril 1746 signé audifait main de l'amanoy feneuls  
 Et sic.

tion de « petites balottes », envoyée en 1762 par les procureurs du pays se retrouve dans les archives de La Garde-Freinet, comme à Fayence et à Puget-sur-Argens.

Prime attribuée à  
 Honoré Raybaud, de  
 La Garde-Freinet, en  
 1746 (A. D. Var E dépôt  
 16/ CC 179).

Des attaques de loups sur les hommes sont signalées, comme dans le reste de la viguerie de Draguignan, un peu avant le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle : elles sont l'oeuvre de loups enragés. En témoignage, en juillet 1747, le récit de Michel Darluc, médecin de Grimaud :

« Une louve enragée sortant du bois de la Mole, terre appartenante à M. le Marquis de Suffren, parcourut rapidement dans une nuit du mois de juillet de l'année 1747 tout le terroir de Cogolin, dans l'espace de quelques heures et mordit un grand nombre de personnes, et d'animaux domestiques tels que chevaux et chiens, sans épargner les troupeaux. On était alors dans le temps de la moisson, et par conséquent la campagne se trouvait remplie de plusieurs personnes et de chevaux. La plupart de ceux qui furent blessés eurent recours aux dévotions qu'on est en usage de pratiquer dans ces occasions sans faire autre chose, quelques-uns allèrent se baigner à la mer, mangèrent l'omelette à l'huître calcinée, pansèrent leurs plaies simplement, et moyennant ces précautions ils se crurent fort en sûreté. Il n'y eut que Joseph Senequier et son berger de la Garde-Freinet qui eurent recours à moi. Senequier avait reçu plusieurs coups de dents à travers la joue ; et son berger avait la lèvre supérieure percée de la largeur de deux grands travers de doigts, avec déchirement de la gencive. J'eus bien de la peine à rassurer leur esprit allarmé par la crainte d'une mort prochaine. »

Darluca les soigna en enduisant les plaies de « *pommade mercurielle* » et « *insensiblement les plaies se fermèrent, [dit-il], et j'eus le plaisir de les voir tous les deux vingt jours après exempts de crainte et parfaitement guéris* »<sup>22</sup> alors que plusieurs, trois exactement, de la douzaine de victimes de cette attaque décédèrent dans les jours qui suivirent. Typiques du comportement d'un loup enragé sont les attaques au visage. On peut se demander si c'est le même animal, qualifié de « loup enragé », qui s'est attaqué en 1747 également à un troupeau de chèvres d'un habitant de Grimaud qui a perdu sa fille de la rage et dont les bergers ont également été mordus<sup>23</sup>.

Michel Darluca est un personnage digne d'intérêt : il fait partie de ces médecins qui apportèrent leur contribution à la réflexion des autorités médicales de l'époque sur la nature et le traitement de la rage<sup>24</sup>.

En juin - juillet 1788, une « *bête fauve* » fait des ravages terribles dans la région voisine comprise entre Roquebrune et Fayence<sup>25</sup>. Un jeune Plantourian est l'une de ses victimes. Le 26 juin, « *cette bête fauve a dévoré cette nuit à Paleysson un enfant* », écrit Sieyès<sup>26</sup>, subdélégué de Fréjus. Des détails sont apportés par une lettre adressée le 3 juillet par le maire de Fréjus aux procureurs du pays : « *Le 26 à 4 heures du matin [la bête] dévora un garçon de l'âge de douze à quatorze. C'était un bâtard qui gardait des bêtes dans un pred. Cette cruelle scène s'est passée près des ponts dits des Blavets.* »<sup>27</sup>

L'acte de sépulture, à Roquebrune, de ce jeune berger relate de façon plus précise ce triste évènement :

*« L'an mil sept cent quatre-vingt-huit et le vingt-huit juin, en vertu de l'ordonnance de maître Cauvin, lieutenant de juge, et à la réquisition que nous a faite aujourd'hui le sieur Blais, procureur juridictionnel du terroir inhabité de Palayson, maître Joseph Henri, vicaire de cette paroisse, s'est rendu au château de Palayson, où après avoir fait les prières pour les trépassés et béni une fosse, il a fait enterrer dans la ferrage y tenante le cadavre de François, fils naturel baptisé à la paroisse du Plan de la Tour, âgé d'environ huit à neuf ans, qui demeurait avec Antoine Guigounet, de ce lieu, et qui fut tué et dévoré en partie, jeudi dernier, durant la nuit, par une bête fauve aux environs de la bastide dudit Guigounet. Lequel cadavre n'a pu être transporté à la paroisse à cause de pourriture. Jacques Brunel et François Pourcin, tisseurs à toile, qui ont assisté à cet enterrement ont signé avec nous.  
[Signé :] Brunel, François, Pourcin. »*

Dans le registre des baptêmes - mariages - sépultures de La Garde-Freinet, dont dépendait Le Plan-de-la-Tour figure, à la date du 24 janvier 1780, l'acte de naissance de ce jeune François, « *fils naturel de Geneviève Sénéquier, muette de naissance* ».

En juin et juillet, des battues furent organisées dans toute la région à l'occasion de ces attaques répétées de loups. La communauté de La Garde-Freinet y contribua en distribuant des vivres à 40 chasseurs faisant des battues aux « *bêtes féroces carnacières* » sur l'invitation et sous le commandement de M. de Colbert, seigneur du Cannet<sup>28</sup>.

En conclusion, et pour répondre à la question posée au début de cet article, on aura donc pu constater, au vu des textes cités et chiffres à l'appui, que les loups étaient nombreux autrefois dans les Maures. Demeurent cependant, faute d'indications dans les textes ou, tout au moins, de leur découverte, un certain nombre d'interrogations. Concernant leur destruction, si les détails abondent sur la technique d'empoisonnement employée, n'ont pas été trouvées de mentions d'utilisation de pièges, pourtant vraisemblable, ni de précisions sur les modalités de leur chasse. Par ailleurs, ne sont pas connus à ce jour, pour le secteur des Maures, d'actes de sépulture de personnes tuées par un loup alors qu'il en a été relevé à ce jour sept exactement dans la viguerie de Draguignan, dont celui précédemment évoqué pour Roquebrune. Les généalogistes ont sans doute une contribution à apporter à ce sujet.

## Remerciements et sources

Remerciements à Fabien Salducci et Laurent Boudinot pour la transmission de précieuses informations.

1. *Var-Matin* des 14 février et 26 mars 2019 ainsi que des 12 février, 20 et 25 juin 2020.
2. A. D. Var, 3 E 93/14, f<sup>o</sup> 180-181.
3. A. M. La Garde-Freinet, BB 3, délibération du 10 avril 1588.
4. A. M. Collobrières, CC 123.
5. A. M. Collobrières, CC 129.
6. A. M. Collobrières, CC 137.
7. A. M. Collobrières, BB 1, f<sup>o</sup> 181 v<sup>o</sup> et CC 146.
8. A. M. Collobrières, CC 152.
9. A. M. Collobrières, CC 160.

10. A. M. La Garde-Freinet, CC 158, f° 18.
11. A. M. La Garde-Freinet, CC 159, f° 27.
12. A. M. Collobrières, CC 161.
13. A. M. Collobrières, CC 165 et AMLGF, CC 162, f° 5.
14. A. M. La Garde-Freinet, CC 163, f° 5, CC 165, f°5 v°, CC 167, f° 5 et CC 169, f° 5.
15. Alain Droguet, « Le loup en Basse-Provence orientale de la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle à 1789 », *Bulletin de la Société d'Histoire de Fréjus et de sa région*, n° 22, 2021, p. 21-48.
16. Julien Alleau, « Sociétés rurales et chasse aux nuisibles en Haute-Provence. L'exemple du loup (xvii<sup>e</sup>- xviii<sup>e</sup> siècles) », *Histoire et Sociétés Rurales*, n° 32, 2<sup>e</sup> semestre 2009, p. 54 et <https://www.cairn.info/revue-histoire-et-societes-rurales-2009-2-page-49.htm>.
17. *Ibid.*, p. 57.
18. A. M. Bormes, BB 16.
19. A. M. Gassin, 1 D 14, conseil du 19 mai 1793.
20. A. D. Var, E dépôt 16, CC 179.
21. A. M. Gassin, 1 D 13.
22. Lettre de M. Darluc, docteur en médecine, à Monsieur Molinard, docteur régent de la faculté de médecine en l'Université d'Aix. Sur la Rage et sur la manière de la guérir, De Callian le 25 mars 1755... », dans *Recueil périodique d'observations de médecine, de chirurgie et de pharmacie 1755*, Paris : Joseph Barbou, 1755, n° 3, p 182-202. Sur ce médecin, originaire de Grimaud, où il exerça de 1747 à 1751 avant de s'installer à Callian, Alain Collomp, *Un médecin des Lumières. Michel Darluc, naturaliste provençal*, Presses universitaires de Rennes, 2011, chapitre IV et <https://books.openedition.org/pur/111378>, p. 9-10.
23. A. M. La Garde-Freinet, HH 14.
24. Pour plus de détails sur ce sujet, voir mon article cité dans la note 15, p. 32-34.
25. Voir A. Droguet, *art. cit.*, p. 35-41.
26. Jean Barthélemy Sieyès La Baume, frère de l'abbé Sieyès. A. M. Roquebrune, HH 4.
27. A. D. Bouches-du-Rhône, C 1115, lettre du 3 juillet 1788 envoyée par Camelin du Revest, maire de Fréjus.
28. A. M. La Garde-Freinet, CC 290, f° 7 v°. Il s'agit sans doute d'Etienne Edouard Louis de Colbert (1751-1853).

Lectures, relectures :  
les auteurs et le comité de lecture.  
Merci à toutes celles et ceux qui auront pris soin  
de la préparation et la fabrication de ce volume.

Secrétariat d'édition :  
Laurent Boudinot et Laura Mirante.

Mise en page, montage :  
Laurent Boudinot et Laura Mirante.

Impression :  
Riccobono - Le Muy.

Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2021.  
ISBN : 978-2-9555625-7-4  
EAN : 9782955562574

## Les Maures, entre mythe et réalité

*ELISABETH SAUZE*

---

## Les Maures et le golfe de Saint-Tropez pendant la peste de 1720

*BERNARD RENOUX*

---

## Le loup dans les Maures, XVI<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles

*ALAIN DROGUET*

---

## La chapelle Saint-Eloi de Saint-Tropez

*BERNARD ROMAGNAN*

---

## La coopérative des producteurs de marrons de La Garde-Freinet : 1950 – 2019

*MATHILDE OSTER*

---



Scanner pour découvrir  
notre association

Conservatoire du Patrimoine du Freinet  
Chapelle Saint-Jean, 83680 La Garde-Freinet

04 94 43 08 57

[cpatfreinet@orange.fr](mailto:cpatfreinet@orange.fr)

[www.conservatoiredufreinet.org](http://www.conservatoiredufreinet.org)